

DOSSIER LIBERTÉ DE LA PRESSE

Quand la crainte guide la plume des journalistes



.....

« Le poids des mots, le choc des photos » :
une époque révolue pour bien des rédactions.

Le journalisme évolue au rythme
de la société qu'il révèle. Certes, mais quel
est ce « sous-programme » qui s'est lancé
chez les journalistes? Quelle est cette petite
voix qui dicte de la prudence, de la censure,
de l'autocensure même? Décryptons les moteurs
de ce phénomène qui sclérose lentement
notre métier, pour mieux résister.

Philippe Cortay

.....

■ **ÉVRIER 2023 DANS LA**
■ rédaction d'un grand quoti-
■ dien régional. Un jeune jour-
naliste, encore en CDD, tombe
sur une information peu banale. Elle
concerne un bras de fer entre le géant
planétaire des produits laitiers Lactalis
et certains producteurs de lait de la
filière du reblochon.

Le jeune journaliste enquête,
recueille des témoignages, demande
des explications aux cadres de Lactalis
en charge de la production du fromage
savoyard. Un dossier bien ficelé, par-
faitement documenté, respectant la
règle du contradictoire. L'info exclu-
sive est soumise à sa hiérarchie, qui
ne trouve rien à redire. Et pourtant...

Une semaine passe, puis un mois,
puis deux. Malgré les relances du
rédacteur, aucune parution n'est pro-
grammée. Jusqu'à ce qu'une pigiste
propose au *Monde* un papier sur un
bras de fer entre le géant planétaire
des produits laitiers Lactalis, et cer-
tains producteurs de lait de la filière
du reblochon. Et *Le Monde* l'a publié.
Alors seulement, le grand quotidien
régional a accepté de publier le dos-
sier du jeune journaliste, comme cou-
vert par la publication du quotidien
du soir. Deux mois après l'enquête du
jeune journaliste. Pourquoi cette fri-
losité du quotidien régional? Se sent-il
illégitime à traiter de grandes affaires,

qui seraient l'apanage de « vrais »
journalistes d'investigation? A-t-il
peur de l'armée d'avocats des grands
groupes?

Toujours dans l'agroalimentaire,
certains éléments de langage sont éri-
gés comme des vérités incontestables.
« *Les agriculteurs ne peuvent plus vivre
de leur métier* » ; « *Le lait est vendu à
perte par les producteurs* » ; « *L'Europe
saigne les paysans français* »... Des
phrases entendues des centaines de
fois, de la bouche d'agriculteurs, de la
voix des syndicats agricoles, sous la
plume de rédacteurs, devant l'objec-
tif de JRI. Et pourtant parfois... Sur
France TV, un jour, un couple d'éle-
veurs lance sans filtre qu'avec leurs
trente laitières, ils se dégagent à deux
un salaire de 80 000 euros par an.

Un journaliste spécialiste du
monde agricole explique pourtant :
« *Les grands syndicats agricoles nous
racontent une histoire qui n'a rien à
voir avec la réalité du milieu. On est
dans du "trumpisme", purement et
simplement. Un storytelling larmoyant
alors qu'on sait très bien que les pro-
ducteurs n'ont jamais vendu leur lait
aussi cher. Même si quelques-uns ne
s'en sortent pas, la plupart des agricul-
teurs vivent plutôt bien et surtout, leur
patrimoine est souvent conséquent.
Preuve que ça ne va pas si mal, la vente
de machines agricoles a fait un bond,*



LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, EN DATES

🕒 **Loi de 1881 sur la liberté
de la presse** : autorise toute
publication sans autorisation préalable,
définit les délits de presse (diffamation et
injure notamment), impose un directeur
de la publication responsable des
contenus devant les tribunaux.

🕒 **Loi Brachard de 1935** :
crée le statut social des journalistes, et
notamment les clauses de conscience et
de cession.

🕒 **Charte de Munich
de 1971** : édicte les droits et
devoirs des journalistes, et notamment
« Respecter la vérité, quelles qu'en
puissent être les conséquences pour
lui-même ».

🕒 **Loi Pleven de 1972** :
sanctionne l'injure raciste, la diffamation,
la provocation à la discrimination, à la
haine ou à la violence, complétée par la
loi Gayssot de 1990.

🕒 **Convention collective des
journalistes de 1976** : garantit la
liberté d'opinion des journalistes et leur
liberté d'expression au sujet du contenu
et de l'organisation de leur travail, interdit
à un employeur d'exiger un travail de
publicité rédactionnelle... entre autres.

🕒 **Loi Dati de 2010**
(insuffisamment protectrice) : encadre le
secret des sources des journalistes.

🕒 **Loi Bloche de 2016** : impose
des chartes de déontologie dans toutes
les rédactions, garantit aux journalistes de
pouvoir refuser les pressions et de garder
le secret de leurs sources.

🕒 **Loi sur les fausses
nouvelles de 2018** : permet en
période électorale de saisir un juge des
référés, qui a 48 heures pour statuer
(attention, à l'ère des réseaux sociaux,
quasi inopérante).

🕒 **Loi Wasserman de 2022** :
améliore la protection des lanceurs d'alerte
et prévoit leur médiatisation si d'autres
voies de recours ont été infructueuses.



Pour échapper à la spirale de la censure et de l'autocensure

○ Identifier « l'ennemi »

Pression extérieure, pression intérieure, doutes personnels ?... Une démarche honnête pour mieux appréhender le problème auquel il faut faire face permettra de trouver plus facilement des contournements ou des démarches pour l'effacer (ou tout au moins l'atténuer). Si l'investigation vous fait peur, pourquoi ne pas demander une formation pour réviser les fondamentaux de l'enquête ?

○ En parler autour de soi

Une rédaction n'est pas qu'un lieu où l'on travaille parmi des confrères. Ce doit aussi être un lieu de discussions, d'échanges, de confrontations d'idées et de conseils. Ce qui vous paraît insurmontable seul peut rapidement se relativiser une fois qu'on en a parlé autour de soi. Et si vous êtes pigistes, il est possible de le faire via des boucles de mail, au sein de collectifs...

○ S'ouvrir à sa hiérarchie

Lorsque la pression est extérieure (menaces, climat d'insécurité, violence verbale ou physique...), en parler à ses supérieurs ou à son rédacteur en chef permet de déplacer le problème afin de travailler plus sereinement. C'est aussi le rôle du redac' chef de protéger ses journalistes !

○ Et surtout, se syndiquer !

C'est tout l'intérêt d'avoir des représentants du personnel dans son entreprise. Les élus de la CFDT ont toute latitude pour vous défendre ou mettre en place avec la direction des mesures de protection et/ou d'accompagnement. De même qu'ils pourront vous offrir une assistance juridique si nécessaire.

+ Vous avez d'autres conseils à suggérer ? Vous avez réussi à regagner du terrain sur vos libertés ? Écrivez-nous ! contact@cfdt-journalistes.fr

passant de six à neuf milliards d'euros de CA en deux ans. C'est de l'optimisation fiscale certes, mais on optimise quand on a de l'argent, non ? »

Alors pourquoi ce double langage ? *« S'attaquer à ce milieu est compliqué, tout comme s'attaquer aux chasseurs, poursuit le spécialiste du monde agricole. Les journalistes ne s'y frottent pas trop. Les agriculteurs ont tant de moyens de nuisance, d'autant que les autorités les laisseront tranquilles. Regardez les locaux parisiens de l'Inra murés. Personne n'a été inquiété parmi ceux qui ont fait ça... J'aurais bien des choses à raconter mais je l'avoue, je n'ai pas envie de me retrouver avec deux tonnes de fumier devant ma porte... »* Pourquoi cette absence de protection des journalistes ?

Mais il n'y a pas que les pressions extérieures qui influent sur le traitement des sujets par les journalistes. Réunion avec la direction dans un quotidien du groupe Ebra. L'ensemble de la rédaction est là ; le directeur général présente un plan d'action. Et parmi les différents points, une ligne qui fait bondir les délégués syndicaux CFDT : *« Nous voulons plus de faits divers positifs. »*

Pour notre grand malheur,
nous sommes nombreux
à avoir perdu ce mordant,
cette intrépidité,
cette curiosité même
qui fait toute la beauté
de notre métier.

L'un d'eux questionne ironiquement : *« Qu'est-ce que vous entendez par faits divers positifs : il viole une inconnue puis l'épouse ? Ou bien vous voulez que les journalistes laissent de côté la réalité de notre société pour s'arrêter seulement sur des mièvreries dignes de Disney... En clair, vous aimeriez qu'on se censure ? »* La direction est tout à coup mal à l'aise, s'offusque, parle de mauvaise interprétation de ses propos, jure par tous les dieux que jamais elle n'interviendra dans le

travail de journalistes *« qui font d'ailleurs un excellent travail ! »* Pourquoi ces tentatives d'ingérence ?

Les grains de sable qui grippent le métier

Pendant longtemps, les fondements du métier de journaliste se résumaient par deux phrases d'Albert Londres : *« Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie. »* Et, à propos de la ligne politique : *« Un reporter ne connaît qu'une seule ligne, celle du chemin de fer ! »* Qu'en est-il aujourd'hui ? Le journalisme assure-t-il toujours sa fonction sociétale ; celle qui, par la mention fondatrice de « liberté d'expression » dans la Constitution, élève un simple métier en élément essentiel de démocratie ? Demeure-t-il cet atout majeur lui conférant le rôle indispensable de « clé de compréhension » de nos sociétés, par ses reportages, ses décryptages, ses révélations, ses analyses ?

Plusieurs facteurs ont sans doute contribué au délitement de la fonction journalistique, au... changement de ligne du métier. L'avènement des réseaux sociaux, l'érosion du lectorat de la presse écrite, le rachat de médias par des magnats des affaires, l'attentat contre *Charlie Hebdo*, la tentation des extrêmes, le retour du puritanisme...

Les réseaux sociaux ont offert aux plus paresseux comme aux plus crédules, une alternative facile, basique, souvent orientée - voire fautive -, à la recherche d'information. Et une formidable caisse de résonance aux idiots inutiles, aux complottistes et autres manipulateurs. L'information vérifiée et recoupée rabaissée à l'état de ragots et de communication.

La baisse du lectorat a rendu les patrons de presse fébriles, à la recherche de la pierre philosophale qui remontera les ventes, quitte à sacrifier l'information sur l'autel du buzz. On s'invente organisateur de festivals, de prix gastronomiques, littéraires, musicaux... Et les voyages de presse offerts par des enseignes touristiques ou des constructeurs automobiles finissent par remplacer les reportages. Dans le même temps, les annonceurs qui n'ont pas encore été captés par les géants du web, sont traités comme autant de prélat intouchables.

Le rachat des médias par des milliardaires autoritaires implique pour

« Un continuum entre atteintes externes et autocensure » Cécile Dolman, co-présidente de l'OFALP

« Nous avons créé l'Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse en 2023 face au constat qu'il y avait trop d'atteintes à l'exercice du métier, et qu'il fallait objectiver ce phénomène, pour trouver les bonnes réponses. Nous avons établi 15 catégories, réparties dans quatre grands types d'atteintes : à l'intégrité physique et morale, à la collecte d'informations (journalistes empêchés d'accéder à des meetings politiques par exemple), à l'indépendance (annonceur qui se retire, ingérence d'un actionnaire...) et enfin par des moyens judiciaires (procédures bâillon). Cet ensemble multiforme venant d'un grand nombre d'acteurs est d'autant plus grave qu'il peut amener la sensation chez les journalistes qu'ils prennent des



© LEDUQ

risques quand ils traitent un sujet sensible, et donc les en dissuader, au prix de laisser ces sujets seulement aux plus combattifs et engagés, ce qui ne devrait pas être le cas. Mais on peut comprendre les réticences quand on sait ce que coûtent les procédures judiciaires à un MédiaCités par exemple, sans cesse attaqué. Saisir la Commission d'accès aux documents administratifs n'est pas non plus possible pour ceux qui n'ont pas des mois à consacrer à un sujet. Certaines enquêtes ne se font simplement pas.

Il existe donc un continuum entre les atteintes à la liberté de la presse et certaines formes d'autocensure, qui existe mais qui n'est pas quantifiable. Notre vœu est qu'en documentant et combattant les premières, on arrive aussi à faire reculer les secondes. »

les directeurs de chaînes, de radios ou de journaux, une prudence servile et un marquage à la culotte des rédactions et de ces « foutues têtes brûlées » de journalistes. Sans parler des conditions posées aux gouvernements par lesdits magnats, comme la loi sur la protection du secret des affaires. Ou le regroupement des rédactions de plusieurs titres, radios ou chaînes, menant

inexorablement à l'info commune, à la pensée unique.

Réflexe de protection

L'attentat contre *Charlie Hebdo* a aussi contribué à ce changement d'attitude des journalistes. En clamant « *Je suis Charlie !* », une partie de la population n'exprimait pas en réalité son

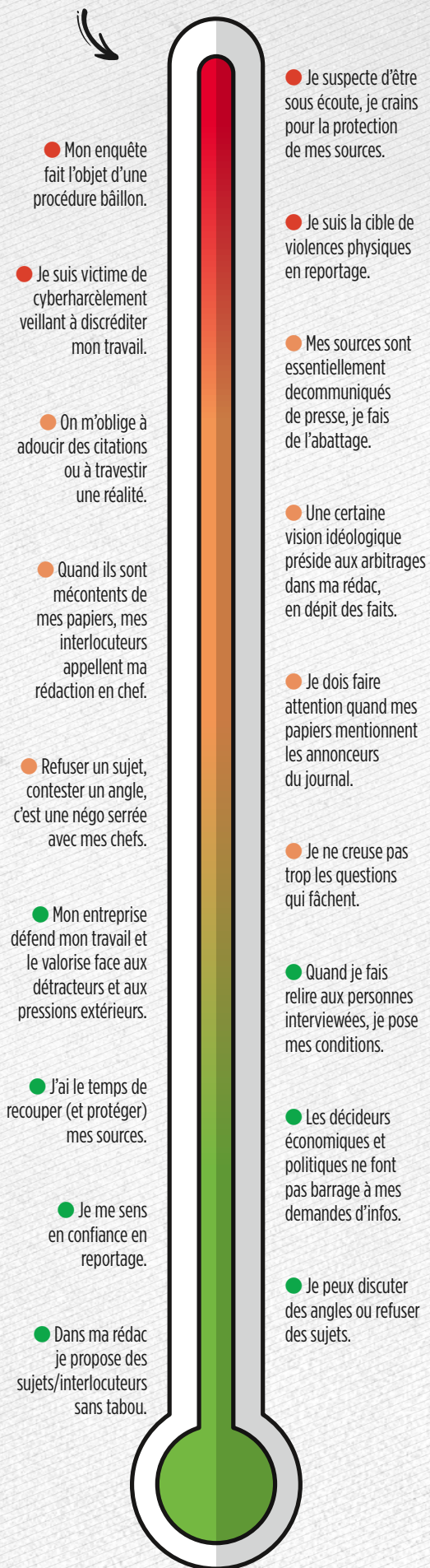
attachement viscéral à la liberté de la presse mais, par ce slogan inclusif, son aversion pour le massacre de gens désarmés - à qui on reconnaissait tout de même un certain talent - sur leur lieu de travail. Combien confiaient dans le même temps que « *Les journalistes de Charlie avaient quand même exagéré* »... Un certain nombre de journalistes ne se sont-ils pas dit qu'il fallait un peu calmer le jeu ?

Violences contre les journalistes : il faut modifier le code pénal

Aggraver un-e journaliste en train de travailler ? Pas grave ! Une amende de 750 €, s'il ou elle s'en sort sans ITT, 1 500 € avec 8 jours maximum d'ITT, par exemple. À titre de comparaison, toute violence volontaire, physique ou psychique, contre des enseignants, policiers, magistrats, chauffeurs de bus, ou même gardiens d'immeubles fait encourir dans les mêmes cas 3 ans de prison et 45 000 € d'amende (avec ou sans ITT de max 8 jours). Incroyable mais vrai, les journalistes ne font pas partie de la liste des victimes entraînant des circonstances aggravantes. Pour CFDT-Journalistes,

cela contribue à banaliser ces atteintes. Or frapper un journaliste en reportage, le harceler sur les réseaux sociaux, c'est s'en prendre à l'information tout court. Notre revendication (retenue par le groupe de travail 3 des États Généraux de l'information) tient en un mot : ajouter « journaliste » dans cette liste, à l'article 222 du code pénal. Pour rappel, la loi dite séparatisme inclut déjà des peines alourdies quand la divulgation de l'identité/d'infos privées en ligne à des fins d'exposer la personne à un risque de violence se fait à l'encontre de journalistes.

Où vous situez vous ?



Penser la Profession

Quant à la tentation des partis des extrêmes - et en particulier de l'extrême-droite - pour beaucoup de Français, a-t-elle réveillé le désir, chez les journalistes, de conforter la place de l'information dans notre démocratie ? On a semble-t-il plutôt assisté à un nouveau coup de froid chez beaucoup de nos collègues, qui ont vu dans la haine des médias qu'entretiennent ces partis, une menace à venir. Et d'enclencher le réflexe reptilien de protection : « Si je ne fais pas de vague, je passerai peut-être entre les gouttes le moment venu... » Un réflexe d'ailleurs largement encouragé par les directions de médias.

Sans mettre tous les facteurs sur le même plan, il y a aussi ce satané puritanisme qui s'installe partout. Un Coluche aujourd'hui, se retrouverait « cloué à la porte d'une grange la tête en bas ». Second degré, cynisme, ironie... Ces subtilités-là ne sont plus de mise. Elles ne sont d'ailleurs quasiment plus comprises. X, Facebook, TikTok et autre Instagram, ont oublié le style. On diffuse du brut, du cru, du violent ; du raccourci ravageur, de l'à peu près destructeur, du basique lobotomisant. Alors forcément, quand on est journaliste, on finit par se poser des questions : vont-ils comprendre ce titre humoristique, cette périphrase, ce jeu de mot à double sens ? Vont-ils tenir compte du contexte qui rend telle figure de style délicieuse, tel trait d'humour subtil ?

Et si nous revenions aux fondamentaux du métier ?

Le terreau est là, chaque jour enrichi d'un lisier épandu par des hommes d'État et des hommes d'affaires manipulateurs, des animateurs et des influenceurs sans honneur. La graine de médiocrité peut se développer à l'envi. Et elle ne s'en prive pas.

Ici un journaliste qui se demande s'il est bien opportun d'enquêter sur telle enseigne de grande distribution qui malmène ses salariés mais se paye des pages entières dans le journal. Là un JRI qui coupe au montage le geste déplacé d'un personnage politique de haut vol, par ailleurs « ami de la chaîne ». Ailleurs un rédac' chef qui conseille un bien meilleur angle, plus optimiste, plus de solution, plus lisse. Là, une station qui suspend un célèbre éditorialiste, pour des propos pourtant corroborés par les historiens, sur les horreurs commises pendant la conquête de l'Algérie. « Parce

que tu comprends, c'est ça que les auditeurs veulent entendre sur nos ondes. » Sans parler de ce directeur général, plus souvent le nez sur les lignes comptables que les pieds dans les salles de rédaction, mais qui demande à ses journalistes de donner du bonheur aux gens « parce que c'est ça qu'ils attendent de nous, de vous. »

Et pourtant qu'attendent-ils vraiment, nos lecteurs, nos auditeurs, nos téléspectateurs ? Les sondages lancés par nombre de médias arrivent tous à la même conclusion : les gens veulent plus d'enquêtes, plus de révélations ; notamment sur ce qui se passe près de chez eux, sur ce qui les concernent directement. On est bien loin des affirmations des directeurs généraux...

Les délices de la rugosité

Qui sait si Albert Londres jette de temps à autre un œil sur ses confrères, depuis là où il est. Mais si c'est le cas, il doit être affligé à bien des égards, le père du journalisme d'investigation qui dénonça l'ignominie du bagne, les affres du colonialisme, les prisons d'Afrique du Nord... Des maux de son temps, rendus invisibles par des discours bien rodés, empreints d'une bienveillance teintée d'une suffisance apte à éteindre toute tentation de contestation. Ils se nomment aujourd'hui multinationales véreuses, monopoles décomplexés, annexions brutales...

Pour notre grand malheur, nous sommes nombreux à avoir perdu ce mordant, cette intrépidité, cette curiosité même qui fait toute la beauté de notre métier. Il ne faut certes pas blesser, mais révéler une malversation blessera fatalement quelqu'un. Il faut respecter les autres, mais à respecter chaque individu dans son individualité particulière n'interdit-il pas toute analyse d'un groupe, d'une situation, d'une société ? Rester correct oui, mais jusqu'à devenir politiquement correct ? Être hagiographe plutôt que fin portraitiste ? Devenir audible et lisible par tous certes, mais faut-il le faire au détriment du style, du vocabulaire, de la vérité ?

Arrêtons d'être lisses pour à nouveau goûter aux délices de la rugosité, stoppons dans son élan notre excès de prudence, cessons d'avoir peur pour savourer le bonheur de vivre pleinement notre métier.

Réapprenons à tremper la plume dans la plaie ! ●

Loi de 1881 sur la liberté de la presse : une forteresse assiégée

Alexis Lévrier est historien de la presse et des médias, maître de conférences et professeur à l'Université de Reims.

Malgré une loi de 1881, forteresse de la liberté d'expression et de la liberté de la presse en France, vous estimez ces libertés menacées ?

Alexis Lévrier : La liberté de la presse est toujours menacée, elle a constamment besoin de garde-fous. La loi de 1881, protectrice et équilibrée, proclame que l'imprimerie et la librairie sont libres, puis instaure immédiatement des responsabilités et des limites : ce sont elles qui nous empêchent aujourd'hui encore de faire régner la loi du fort. Que l'on songe au paysage médiatique français de 2025, extraordinairement concentré, ou au fait qu'outre-Atlantique, le patron de X prône la liberté d'expression totale, jusqu'à parfois passer la vérité par pertes et profits, il est important que chez nous, la liberté d'expression et la liberté de la presse connaissent des limites légales.

Revenons à 2025, le danger vient aussi désormais de la concentration des médias.

Alexis Lévrier : La loi de 1986, qui interdisait de posséder une radio ou une télé quand on possédait déjà un grand quotidien, est tout à fait obsolète. Elle a été rédigée à une époque, la grande époque de la presse papier, où posséder des titres de presse était synonyme de prestige. Mais aujourd'hui, Vincent Bolloré se fiche du prestige, il cherche l'influence auprès de l'opinion publique et son empire médiatique dépasse des seuils que la loi n'avait pas anticipés. C'est clairement une offensive de contrôle dans une perspective de conquête du pouvoir, à travers une presse, des chaînes radio-TV et des maisons d'édition qu'il veut au service de ses idées.

« Que peuvent les journalistes, si on ne leur reconnaît pas une existence en tant que collectif ? »

Les conclusions des États généraux de l'information vous ont-elles donné quelques motifs d'optimisme ?

Alexis Lévrier : Je regrette qu'on s'en soit tenu aux grands principes. Le nerf de la guerre, c'est le droit d'agrément, qui reste un vœu pieu car les EGI, dans leur proposition n°4, souhaitent améliorer la gouvernance des médias, mais n'ont pas voulu imposer ce droit. Face à la tentation des



grands actionnaires de se mêler du contenu des médias, que peuvent les journalistes, si on ne leur reconnaît pas une existence en tant que collectif ? Je salue le sursaut des Bayard, qui ont fait reculer leur patron face à une nomination indésirable, mais ça reste une exception. C'est au politique de fournir aux journalistes un cadre légal pour être à armes égales.

Pour conclure, comment l'historien des médias réagit-il aux propos d'Elon Musk « Vous êtes le média » ?

Alexis Lévrier : Les déclarations d'Elon Musk s'inscrivent dans une longue histoire de la détestation des journalistes. L'idée que le public peut concurrencer et même remplacer les journalistes est en effet aussi ancienne que la presse elle-même. Sous l'Ancien Régime, on appelait « nouvellistes de bouche » ces personnes se réunissant pour commenter l'actualité, convaincues d'être plus compétentes et plus indépendantes du pouvoir que les journalistes. Rien de nouveau donc dans cette idée de plébisciter une information alternative. La singularité de notre époque est que désormais ce type de déclaration vient du pouvoir lui-même. Dans le cas d'Elon Musk, dire « Vous êtes le média » est en outre un pur mensonge : il sait très bien que l'expression sur les réseaux sociaux est tributaire des préférences de l'algorithme, et il manipule sciemment celui de X en fonction de ses intérêts et de ses idées. Le véritable média, en l'occurrence, c'est lui. ●

Propos recueillis par Manuela Bermudez